



LES AMIS
DE ROBESPIERRE
POUR
LE BICENTENAIRE
DE LA RÉVOLUTION



Conseil Régional / Pas de Calais

Ecrits de Robespierre

A propos de **MARAT**

On aurait pu cette année célébrer le bicentenaire de l'assassinat de MARAT, la veille du 14 juillet. Qui l'a fait ?

"Il n'est guère facile, d'emblée, d'aimer Marat" écrit M. Vovelle qui ajoute "Et pourtant c'est l'Ami du Peuple... aimé des Parisiens... C'est l'un des théoriciens, mais aussi des porte-parole les plus avisés de la Révolution..."

Le 5 janvier 1793 dans une de ses "Lettres à ses Commettants" Robespierre polémique avec Vergniaud, Gensonné, Brissot et Guadet, rejettera en ces termes, l'amalgame fait entre Marat et lui :

"[...]Ce n'est pas que je veuille refuser à Marat la justice qui lui est due. Dans ses feuilles, qui ne sont point toujours des modèles de style ni de sagesse, il a dit pourtant des vérités utiles, et fait une guerre ouverte à tous les conspirateurs puissans, quoiqu'il ait pu se tromper sur quelques individus. Je sais qu'il ne vous a pas épargnés vous-mêmes : mais ce mérite-là, n'a point effacé à mes yeux, ces phrases extravagantes qu'il a mêlées quelques fois aux idées les plus saines, comme pour donner à vous et à vos pareils, le prétexte de calomnier la liberté. On a dit, il y a longtems, que, sous ce rapport, Marat avoit été le père des modérés et des feuillans ; on pourroit dire par la même raison, qu'il est aussi votre patron ; et on seroit tenté de croire qu'il ne vous châtie que parce qu'il vous aime. Je parie que vous l'aimez aussi, quoique vous affectiez de crier bien fort, à la moindre correction qu'il vous donne. En effet, que seriez-vous sans lui ? Que deviendriez tous vos journaux et toutes vos harangues, s'il n'avoit point écrit ces deux ou trois phrases absurdes et sanguinaires, que vous vous évertuez sans cesse à répéter et à commenter ? C'en étoit fait, vous étiez peut-être réduits à devenir patriotes, s'il vous avoit fourni le prétexte de travestir le patriotisme en maratisme, afin de donner à l'incivisme, au feuillantisme, au royalisme et au coquinisme, je ne sais



Marat 1743-1793
Martyr de la Liberté

quel air de sagesse et de modération. Il est si commode aux ennemis de la liberté, de paroître simplement les adversaires de Marat, et de confondre la cause de la liberté, avec la personne d'un individu, pour être dispensés de la respecter. Telle fut la politique des premiers aristocrates, et des héros de l'intrigue, dont vous partagez les disgraces, après avoir imité leurs exploits. Comme eux, vous voulez persuader à toute l'Europe, que les républicains de France, que les partisans des principes de l'éga-

Bulletin Départemental

N° 16
Septembre-Octobre
1993

Sommaire

<i>Robespierre et Marat</i>	p. 1
<i>Nouvelles brèves - Robespierre et les Etrangers</i>	P. 2
<i>1848 Décès du jeune Derobespierre</i>	P. 3
<i>Le comité de Salut Public et la Question Sociale</i>	P. 4 - 5
<i>Francine LHOSTE raconte</i>	P. 6 - 7
<i>Actualité 93</i>	P. 7
<i>Une seconde maison Robespierre Adieu 89</i>	P. 8

lité, ne sont qu'une faction, et que cette faction est Marat lui-même. Ainsi, grâce au don des métamorphoses dont vous êtes éminemment doués, Paris des jacobins, les membres de la Convention, qui ne se plient point aux vues des intrigans, et Marat c'est précisément la même chose. Tous les amis énergiques de la liberté, ne sont tout au plus, que des satellites entraînés dans le tourbillon de cet astre nouveau.

Avec ce nom magique, vous prétendez renverser tout l'ouvrage de notre révolution. C'est pour opérer ce grand oeuvre, que vous écrivez, que vous imprimez, que vous pérez, que vous cabalez infatigablement : mais la révolution triomphera du nom de Marat, comme de vos intrigues ; on fera justice de vous et de lui, en improuvant ses écarts et en déconcertant vos complots...]"

Pour les nombreux amis de l'ARBR qui ont suivi les travaux du Colloque Robespierre à Arras en avril dernier, point n'est besoin de souligner la qualité et le succès de cette rencontre. Une organisation absolument parfaite ; beaucoup d'idées neuves apportées dans les communications et chaque fois une discussion animée partie de la salle, tout était fait pour susciter un intérêt jamais démenti. Amphithéâtre de la fac, salle des concerts, tribunes du Conseil Général ont fait le plein trois jours durant. La conférence de M. AGUHLON a clos ces journées par un véritable feu d'artifice.

M. JESSENNE et les organisateurs qui l'ont entouré ont gagné un audacieux pari mais la tâche n'est pas terminée pour eux : grâce à ce Colloque une étape nouvelle a été franchie dans la connaissance d'une période décisive de notre histoire, il faut la faire largement connaître. La publication des "ACTES" est engagée. Ils seront à la disposition du public dès le printemps prochain.

Les Actes de Colloque d'octobre 1992, organisé par l'ARBR sur le thème "REPUBLIQUE ET MOUVEMENT OUVRIER" sont sortis des presses et disponibles dès maintenant au prix de 90 F.

Commandes : ARBR, Maison des Sociétés 62000 ARRAS (pour envoi postal joindre 18 F. pour frais).

Réédition des OEUVRES COMPLETES DE ROBESPIERRE : la suggestion faite lors du Colloque d'avril, a été largement encouragée. Nous ne nous dissimulons pas les difficultés à vaincre mais nous avons choisi de ne pas nous laisser rebuter. Les démarches sont entreprises. Nous recevons avec plaisir tous les concours qui peuvent se manifester pour nous aider dans cette vaste entreprise.

"Combats pour la Révolution Française" c'est sous ce titre qu'ont été réunis articles et communications pour la plupart inédits de Michel VOVELLE dans un volume publié à l'occasion de son départ en retraite. L'ARBR a participé à la souscription pour l'édition de cet ouvrage, disponible dès maintenant à notre bibliothèque (centre culturel J. Effel à Carvin). On trouve par exemple dans ce livre le texte de la Conférence (organisée par l'ARBR) prononcé par M. VOVELLE à Arras en 1988 "Pourquoi nous sommes toujours Robespierristes".

Le volume de 380 pages (250 F) est publié par les Editions "La découverte"

A. Arras, sur les traces de Robespierre

L'Association des Robespierristes de Paris, animée par Marianne BECKER et Catherine MEIGNEL est venue, le 25 septembre dernier, en petite délégation découvrir dans Arras tout ce qui y rappelle la ville telle que Robespierre l'a connue. Nos amis parisiens et les responsables de l'ARBR qui les accompagnaient ont bénéficié du concours exceptionnel des historiens les plus qualifiés qui soient pour leur servir de guides : M. NOLIBOS, M. et Mme MILLOT.

Robespierre et les Etrangers

Dans l'attente de la publication des Actes du riche "Colloque Robespierre" d'avril 93, voici un court aperçu de la communication fort appréciée qu'a faite notre ami Laurent PETIT

Dès les débuts de la Révolution, l'étranger est présent sur le devant comme dans les coulisses de la scène politique. En 1789, il est l'allié du complot aristocratique qui induit la Grande Peur. Avec la guerre, c'est sous l'uniforme du soldat qu'il s'oppose au grand jour à la Révolution, tandis que dans l'ombre il ourdit des complots et fomenté des troubles. Quelles difficultés ne pose-t-il pas aux acteurs d'un mouvement aux aspirations universelles !

Dans le débat sur l'Etranger et les étrangers, Robespierre est le plus souvent dépeint comme le pourfendeur infatigable des conspirations tramées par les cours européennes, et comme le dénonciateur des allochtones présents sur le territoire national. L'interprétation de son discours comme xénophobe peut alors apparaître fondée. Nous analyserons ses prises de positions ; afin de déterminer dans quelle mesure il s'agit d'un discours que l'on pourrait qualifier, avec plus de pertinence, d'exclusion.

La vision de ce qu'on appela par la suite les nationalités - nous parlerons plutôt de peuples-, chez Robespierre, est modelée à la fois par l'intériorisation de certains préjugés hérités du Siècle des Lumières (sur les juifs, la barbarie russe), de topiques pré-révolutionnaires (les effets du Traité du Commerce de 1786) et par un vécu qui lui est propre. En effet, sa ville natale était le lieu de stationnement des régiments suisses. De plus, du littoral lui parvenaient les échos des colonies britanniques et du tout jeune "Refuge" hollandais de Saint-Omer. A l'aune de son expérience, il juge les différents groupes allogènes. Les Liégeois reçoivent son soutien indéfectible, alors que les Bataves n'obtiennent que sa méfiance. Les Américains et les Suisses, quant à eux, ne sont pour Robespierre que de nécessaires alliés. C'est dans la vision de l'Angleterre que son originalité se fait le plus sentir, car il est, en grande partie, l'initiateur des images véhiculées d'un gouvernement perfide -soutenu par tout un peuple-, parsemant ses discours de références historiques peu flatteuses et balayant toute trace d'anglophilie.

La seconde ligne de force de la prise de position robespierriste est la partition qu'il opère entre les étrangers de l'intérieur et les peuples de l'Etranger. L'Etranger en France est compris comme l'agent de l'Etranger, le traître, le corrompu, celui qui inévitablement appartient à une faction, le cancer de la République. Ses lieux d'action sont Paris, centre de l'impulsion révolutionnaire, et les départements maritimes déjà largement gangrenés par la présence étrangère. Par contre, les peuples européens, constitutifs du "genre humain" et par là-même aspirant à la liberté, ne peuvent, à ce titre, être entachés de suspicion. Il n'est pas pour autant un tenant de la République Universelle dont Paris serait le chef-lieu : à la France, il réserve simplement le titre illustre d'exemple de l'humanité.

Dans cette interprétation du monde, quelle place est réservée au complot de l'étranger ? Il est considéré par Robespierre comme un formidable levier politique, une arme imparable dans la lutte des factions, d'un maniement facile pour le rhéteur qu'il est. Il est moyen d'intense mobilisation des énergies qui trouve son point d'orgue dans la mise au ban de l'humanité, de ce qui apparaît être son principal moteur l'Angleterre- et du mal qui ronge la Révolution -la corruption des *guinées de Pitt*. Abattre les factions du dedans et annihiler l'obstacle extérieur au progrès humain, telles sont les visées de l'Incorruptible.

Ainsi, le discours sur l'étranger apparaît comme un vrai discours de Salut public. On peut, sans nul doute, parler d'exclusion politique des étrangers mais certes pas de xénophobie. Bien au contraire, dans son grand discours sur l'Etre suprême, il invite le genre humain à un "banquet fraternel et sacré".

Laurent PETIT

Hénin-Beaumont : 29 juillet 1848

Décès d'un jeune **DEROBESPIERRE**

Notre ami, M. Henri CLAVERIE, professeur agrégé, Membre des ROSATI a découvert en juillet 1992 à Hénin-Beaumont (PdeC) une stèle funéraire portant le nom d'un jeune DEROBESPIERRE décédé le 29 juillet 1792 à l'âge de 13 ans. Il a publié à cette occasion, dans la gazette "PLEIN-NORD" de février 93, un article dont il nous a permis de tirer les extraits suivants :

La stèle découverte dans une cour 32, rue Demarquette présente une longue inscription gravée dans le marbre. Seul le prénom du jeune Derobespierre est illisible, mais nous avons retrouvé son acte de décès à la mairie d'Hénin-Beaumont le 1^{er} octobre 1992. Le 29 juillet 1848, le maire de l'époque était justement M. Napoléon Demarquette.

M. Charles Wantier, âgé de 57 ans, brasseur, oncle par alliance du défunt, habitait non loin de là, dans la rue de l'enclumerie, aujourd'hui, rue Denis-Papin. Sa brasserie est actuellement occupée par un brocanteur, célèbre pour ses antiquités. M. Wantier et M. Dablain Benoît, ont déclaré que le jeune Emile Derobespierre était décédé à trois heures du matin, chez son aïeule Dame veuve Gourlez, 6, rue de la Motte. C'est ainsi que se nommait en 1848 la rue Napoléon Demarquette actuelle.

qui nous a permis de retrouver les liens de parenté de notre jeune Emile Derobespierre avec le Conventionnel Maximilien d'Arras (1758-1794).

Extrait de l'acte de décès n° 73 (29 juillet 1848 à midi)

...Lesquels nous ont déclaré que aujourd'hui, trois heures du matin, est décédé en la demeure de son ayeule, Dame Veuve Gourlez née rue de la Motte, Emile Robespierre, âgé de treize ans, célibataire, domicilié audit Hénin-Liétard, fils de Henri et de feu Joséphine Gourlez, et ont les comparants signé avec nous le présent acte de décès, après que lecture leur en a été donnée.

Montier, Dablain, Derobespierre

D'autre part, M. Michel Derache a bien voulu nous offrir une photocopie de la page 67 du tome III de l'Histoire générale du Comté d'Harnes d'Albert Demarquette, Lille 1867, où l'on parle de les Eugène, le grand-père d'Emile et de la famille Gourlez.

Nous avons retrouvé également les descendants de la famille Gourlez qui habitent la même rue Napoléon Demarquette, à cent mètres de la stèle, dont ils ignoraient la présence.

Madame Gourlez a fort aimablement reçu Henri Claverie, en présence de M. Alexandre Gourlez, son fils.

Nous avons pu étudier, avec les précieux documents de la famille, toutes les filières qui recourent et corroborent les renseignements recueillis, avec le témoignage vivant de lointains descendants par alliance.

La ville d'Hénin-Beaumont est fière de cette lointaine filiation avec la famille De Robespierre.

Dans la famille Gourlez d'Hénin-Beaumont, on a souvent parlé de la lignée des Robespierre, nous assure l'aïeule, Madame Gourlez.

Quelle noble joie de retrouver les traces de nos glorieux ancêtres à travers les siècles.

Extrait du Tome III de l'histoire générale du Comté d'Harnes. (p 67)

[... Voici ce que je sais, par certaines voies, sur les derniers Derobespierre, Ives-Eugène Joseph, marié en premières noces à Angélique Fremaux, en eut une fille nommée Angélique ; en secondes noces, à N. Lenglin, il eut : Henri, marié à N. Gourlez, de Montigny-en-Gohelle, décédés aujourd'hui avec toute leur postérité ; Marie-Anne, épouse de N. Aubert, son cousin germain, natif de Wasiers, fils de Marie-Augustine-Joseph Derobespierre, dont postérité ; Eugène-Rosalie, épouse de Simon-Benoît-Quirin. Tourlois, notaire à Carvin-Espinoy, veuf de N. Duthilloeuil, fils de François Tourlois et de Marie-Anne Boussemart, fermiers à Billy-Montigny, décédé le 17 avril 1824, âgé de trente-cinq ans, inhumé audit Billy ; Louis Derobespierre, marié à N. Lecherf, qui continue la postérité mâle ; Henriette, épouse de N. Ringo, fils de Pierre-Joseph, brasseur à Arras...]

par Albert Demarquette Lille 1867

L'EPITAPHE

Derobespierre
décédé le 29-7-1848
à l'âge de 13 ans

*Il croissait comme
une plante cultivée avec
soin, mais la mort versant
le poison dans sa racine, a
miné ses jours novices,
accepte sans avoir subi
d'épreuve, il a été introduit
dans la Communauté des
saints.*

*Nous ne nous en
plaignons pas.*

L'acte de décès nous apprend le prénom du père d'Emile-Henri et le prénom de sa mère : Joséphine Gourlez qui était décédée avant le 29 juillet 1848.

La grand-mère Joséphine Gourlez était de Montigny-en-Gohelle, au Barlet.

La présence insolite de cette pierre peut s'expliquer, par le fait que le cimetière de l'ancien village d'Hénin-Liétard, se trouvait depuis des temps immémoriaux, place Carnot, devant l'église Saint-Martin, jusqu'en 1864. Il est possible que lorsque le cimetière communal fut transféré rue de l'Egalité en

1864, la famille ait tenu à conserver cette stèle mortuaire qui est ainsi parvenue jusqu'à nous.

Ce qui nous permet aujourd'hui d'évoquer le souvenir des Robespierre d'Hénin-Liétard, mentionné dans l'ouvrage d'un ancien avocat de Douai, Albert Demarquette.

Cette stèle avait été remarquée dans les années 30 (1930) par l'historien Jean-Louis Delelis, membre d'Honneur de la Société Hennium qui m'avait mis sur la piste.

Ces renseignements précis fournis par l'acte de décès d'Emile Derobespierre, à l'Hôtel de Ville d'Hénin-Beaumont, nous ont permis d'approfondir les recherches.

D'abord en fonction des ascendants directs de Maximilien de Robespierre, le Constitutionnel, né le 6 mai 1758. Cette généalogie nous fut révélée jadis par l'historien carvinois : M. Couvreur.

M. Michel Derache du Musée de Harnes, a bien voulu, lui aussi, étudier la question, avec les documents qu'il possédait : ce

Le Comité de Salut Public et la Question Sociale

Lorsque le 8 Ventôse an II (26 février 1794), Saint-Just proclame du haut de la Convention : "Abolissez la mendicité qui déshonore un Etat libre ; les propriétés des patriotes sont sacrées, mais les biens des conspirateurs sont là pour tous les malheureux. Les malheureux sont les puissances de la terre ; ils ont le droit de parler en maîtres aux gouvernements qui les négligent", tout le monde comprend - et Barère le premier qui rappellera la phrase complète dans son fameux rapport sur la mendicité du 22 floréal suivant (11 mai 1794) - que le Comité de salut public avait décidé de s'occuper - enfin pourrait-on dire - de la question sociale.

Du libéralisme à l'interventionnisme.

Et jusque là, il est vrai que d'hésitations, que de tergiversations ! En 1792, face au libéralisme girondin, les Montagnards, (le côté gauche de l'assemblée) de peur qu'on ne les accuse de taxeurs, étaient finalement peu éloignés de leurs adversaires sur cette question. Saint-Just affirmait le 29 novembre 1792 : "Je n'aime point les lois violentes sur le Commerce" même si, par son génie intuitif, il sentait l'impérieuse nécessité de la question sociale : "La misère a fait naître la Révolution ; la misère peut la détruire". Robespierre, le 24 avril 1793 dans son intervention sur la propriété est sans équivoque : "Ames de boue, qui n'estimez que l'or, je ne veux point toucher à vos trésors, quelque impure qu'en soit la source. Vous devez savoir que cette loi agraire dont vous avez tant parlé, n'est qu'un fantôme créé par les fripons pour épouvanter les imbéciles".

Et plus loin encore :

"L'Egalité des biens est une chimère... Ils s'agit bien plus de rendre la pauvreté honorable, que de proscrire l'opulence".

On comprend mieux la fameuse séance du 25 juin 1793 où l'Etat-major montagnard (Robespierre, Billaud-Varenne, Collot d'Herbois, Thuriot) monta au créneau contre le chef des Enragés, le curé rouge Jacques Roux venu exposer ses thèses égalitaires allant même jusqu'à menacer les Montagnards :

"Députés de la Montagne, vous ne terminerez pas enfin votre carrière avec ignominie" (sur cette journée et les Enragés, voir Maurice Dommanget : Jacques Roux et surtout Albert Mathiez : la vie chère et le mouvement social sous la terreur). Cependant, et c'est paradoxal, l'élimination des Enragés s'effectue au moment précis où leurs thèses triomphent. (À l'automne 1793).

Vers une inévitable restriction du droit de propriété.

Déjà, Robespierre avait aperçu le moment où il faudra intervenir. Dès le 2 décembre 1792, en plein procès du roi, il s'écrie :

"Nul homme n'a le droit d'entasser des monceaux de blé à côté de son semblable qui meurt de faim. Le premier des droits, c'est celui d'exister. La première loi sociale est donc celle qui garantit à tous les membres de la société les moyens d'exister ; toutes les autres sont subordonnées à celle-là" et de proposer dans sa déclaration des droits de l'homme et du citoyen :

"Article VI : La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de la portion de biens qui lui est garantie par la loi".

Le 8 Ventôse an II, Saint-Just présente son rapport sur les personnes incarcérées qui se termine par la présentation de cet article :

"Article II : Les propriétés des patriotes sont inviolables et sacrées. Les biens des personnes reconnues ennemies de la Révolution seront séquestrés au profit de la République".

Quatre jours plus tard, Saint-Just présentait les fameux décrets de Ventôse, qui ont fait couler beaucoup d'encre : Albert Mathiez y voit la preuve d'une tentative socialisante des Robespierriéristes. Plus nuancé, Albert Soboul pense à une tentative de court-circuiter le clientélisme hébertiste au moment où l'élimination des factions se précise. Toujours est-il que Saint-Just peut affirmer :

"Que l'Europe apprenne que vous ne voulez plus un malheureux ni un oppresseur sur le territoire français ; que cet exemple fructifie sur la terre ; qu'il y propage l'amour des vertus et le bonheur. Le bonheur est une idée neuve en Europe !"

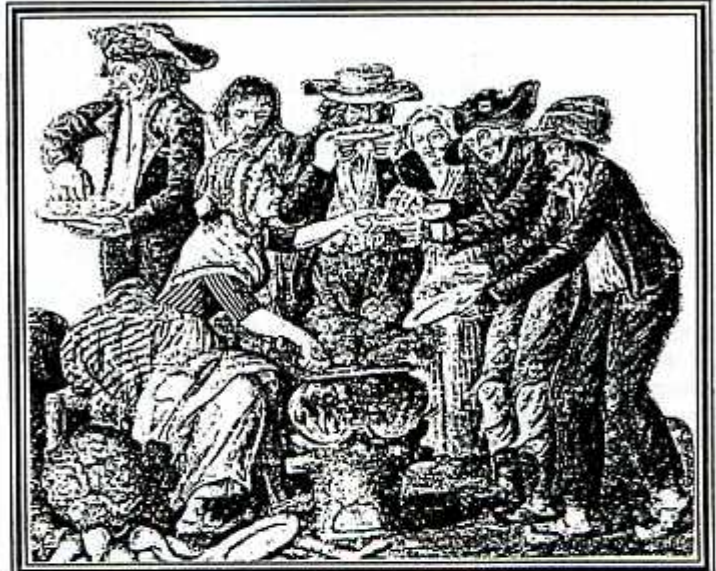
Et le rapporteur du Comité de proposer les deux fameux articles :

"Article Premier : Toutes les communes de la République dresseront un état des patriotes indigents qu'elles renferment.

Article II : Le Comité de salut public fera un rapport sur les moyens d'indemniser tous les malheureux avec les biens des ennemis de la Révolution".

Saint-Just accordera désormais la plus grande priorité à tout ce qui ira dans l'exécution de cet ambitieux programme, déclarant même :

"Si vous donnez des terres à tous les malheureux, si vous les ôtez à tous les scélérats : je reconnais que vous avez fait une révolution". (23 Ventôse an II - 13 mars 1794).



La misère du peuple contrastait avec la richesse des profiteurs de guerre

Extirper la mendicité des campagnes.

Françoise Brunel dans son "Thermidor, la chute de Robespierre" (Editions Complexe - 1989) établit parfaitement le fil conducteur de la politique sociale du Comité de salut public montrant que "les dissensions sont plus imaginaires que réelles" (P. 59). Et en effet, un an après la lutte contre les Enragés, la politique gouvernementale s'est sensiblement rapprochée de celle qu'elle combattait farouchement. Désormais, il ne s'agit plus "d'honorer la pauvreté" comme le demandait encore Robespierre en avril 1793 mais de la faire disparaître. Dans la droite ligne des rapports de Saint-Just, Billaud-Varenne s'attaque au vaste problème posé par l'indigence, annonçant le grand rapport du 22 floréal de son collègue Barère. Relisons Billaud-Varenne : (1^{er} floréal an II - 20 avril 1794). "Citoyens, nous avons promis d'honorer le malheur ! Il sera bien plus beau de le faire disparaître. Aussi la mendicité va-t-elle enfin trouver son extinction dans la munificence nationale, non à la manière des rois : ils entassent des milliers d'infortunés dans des hospices, tombeaux qui engloutissent le misérable pour prolonger son existence dans l'oppression et dans la douleur... Un peuple généreux au contraire, distribue des secours sans ostentation... Voulez-vous empêcher que cette lèpre politique attaque désormais le corps social ? Faites qu'on ne puisse pas se dispenser, sans se couvrir de honte, de se mettre en état d'exercer une profession utile." Billaud insistait sur deux points : la nécessité de la bienfaisance - c'est-à-dire la solidarité - de l'état et en second lieu sur une politique de grands travaux pour relancer l'emploi ; (édifices publics, ateliers, canaux, grandes routes...)

Le rapport fondamental du 22 floréal.

C'est donc trois semaines plus tard que Barère rapporteur incontournable, infatigable et omniprésent du Comité, présente son fameux rapport "dit sur les moyens d'extirper la mendicité dans les campagnes et sur les secours que doit accorder la République aux citoyens indigents". Même présenté par le Cama-

rade montagnard du 3 juin, sans principes et qui sait prendre le vent parce qu'étant une girouette (jugement de Camille Desmoulins sur Barère formulé dans le Vieux Cordelier n° 5 et partagé grosso-modo par la postérité), ce rapport est fondamental. Il s'appuie sur les décrets de Ventôse :

"Les décrets de Ventôse ont voulu faire tourner la révolution au profit de ceux qui la soutiennent, à la ruine de ceux qui la combattent, et soulager les malheureux avec les biens des ennemis de la République". Mais Barère s'aperçoit de la résistance des autorités devant les lois sociales :

"Une quantité considérable de municipalités sont en retard et la plupart de celles qui ont satisfait au décret, l'ont fait d'une manière imparfaite". Or, pour Barère :

"Ce mot honteux de mendiant ne fut jamais écrit dans le dictionnaire du républicain et le tableau de la mendicité n'a été jusqu'à présent sur la terre que l'histoire de la conspiration des grands propriétaires contre les hommes qui n'ont rien". Voilà qui est clair. Il convient pour le Comité de préciser un décret sur "l'extinction de la mendicité des campagnes" grâce à un registre précis s'intitulant "livre de la bienfaisance nationale". Ce livre prévoyait trois parties distinctes :

- 1) Les cultivateurs vieillards ou infirmes (avec la retraite accordée - déjà !! - à 60 ans).
- 2) Les artisans vieillards ou infirmes.
- 3) Les mères et veuves ayant des enfants, dans les campagnes.

Barère comptait beaucoup sur ce livre de la bienfaisance nationale comme moyen d'exécuter efficacement les décrets de Ventôse.

Un idéal de petits propriétaires indépendants

Dans la même ligne sociale Collot d'Herbois présentait le 14 Prairial an II (2 juin 1794) un rapport sur les pensions, les indemnités et secours à payer aux familles des défenseurs de la Patrie. L'état prenait à charge la solidarité puisque décidément, on ne pouvait pas compter sur les riches pour répartir équitablement les denrées : "Les riches ont méconnu cette belle fonction de distributeurs que vous leur aviez offerte".

Et Collot, de faire voter toute une série de mesures favorables aux pauvres et aux citoyens nécessiteux.

Alors que le 9 thermidor s'approche, le comité connaît une grande activité autour de l'agriculture et cela pour deux raisons principales :

- L'idéal jacobin est resté profondément attaché aux petits propriétaires terriens. Loin de prévoir les mutations industrielles et le capitalisme expansif du XIX^{ème} siècle, le Jacobinisme, sur des valeurs profondément humanistes, voulait au contraire retourner à une économie agricole morcelée et "rétrécie". On connaît le mot célèbre trouvé sur Saint-Just le jour de son arrestation :

"Ne pas admettre le partage des propriétés, mais le partage des fermages".

On connaît peut-être moins celui de Barère, pourtant révélateur de l'état d'esprit jacobin, prononcé à l'occasion d'un rapport sur la formation de l'école de Mars le 13 Prairial an II (1^{er} juin 1794) : "D'où vient Cincinnatus si ce n'est de la charrue comme les élèves que nous allons former ?"

Une crainte perpétuelle de la disette.

- La seconde raison tient à la moisson qui s'approche fin juillet. Elle est primordiale pour l'approvisionnement et les subsistances des villes et des soldats de l'an II, très nombreux à l'été 1794. Provoquer la famine et discréditer la Révolution étaient devenus l'objectif numéro un de la coalition. C'était la hantise des montagnards. Couthon, membre du Comité de salut public, présente le 2 messidor an II (20 juin 1794) un rapport sur les prochaines moissons :

"Ces ressources abondantes doivent être mises sous la surveillance de tous les citoyens, afin qu'elles ne deviennent pas l'objet des spéculations criminelles des ennemis de la République. Il est essentiel, pour déjouer toutes les intrigues et tous les projets des malveillants, et pour l'affermissement de la confiance publique, de constater la quantité des récoltes et d'en assurer la conservation".

Couthon fait alors voter toute une série de décrets de

contrôle des futures moissons. Il est d'ailleurs significatif que l'un des derniers arrêtés du Comité de salut public signés par Robespierre concerne l'utilisation réglementée des prisonniers de guerre lors des moissons et des récoltes. (Acte du 4 Thermidor an II - 22 juillet 1794).

Dans son dernier discours le 8 thermidor an II (26 juillet 1794), Robespierre évoque l'extrême importance des futures moissons et sa crainte d'un nouveau "Pacte de famine fomenté par l'étranger" :

"On se rappelle tous les crimes prodigués pour réaliser le pacte de famine enfanté par le génie infernal de l'Angleterre".

La question de l'approvisionnement, question prioritaire de l'été de l'an II, ne pouvait manquer d'influencer la question sociale du grand Comité.

Des résultats qui contredisent les bonnes intentions.

Finalement, quel bilan peut-on dresser de la politique d'assistance révolutionnaire ? Dans "La Révolution Française et les pauvres" (Perrin - 1986), l'historien britannique Alan Forrest affirme :

" Si nous devons juger les réalisations de la Révolution à l'aune de ses intentions et de ses décrets, nous serions en droit de nous féliciter. Cependant, le texte d'une loi se révèle trop souvent insuffisant, car il existe un abîme entre les espoirs et les réalisations".

Et Alan Forrest établit une coupure des "bonnes intentions" avec Thermidor, coupure renforcée par le terrible hiver de 1794 - 1795 qui a conduit tant de malheureux affamés au bord du suicide. Finalement Alan Forrest s'intéressant surtout aux effets d'en-bas, ne pouvait qu'incliner au pessimisme d'une révolution sociale à peine effleurée :

"A la fin de la décennie, les pauvres ont maintes raisons de penser que la Révolution qu'ils ont vécue n'est pas la leur mais une révolution destinée à favoriser les intérêts des bourgeois, des villes, de Paris, de toutes sortes d'individus qui n'ont aucune idée de leur misérable condition".

Faut-il confirmer ce jugement par un avis particulièrement autorisé extrait d'une coupure de presse parue en 1844 ?

"La Convention avait eu un instant le courage de décréter la suppression du paupérisme, non pas immédiatement certes, mais après avoir chargé le Comité de salut public de l'élaboration des projets et des propositions nécessaires et après que ce dernier eut utilisé les enquêtes minutieuses de l'Assemblée Constituante sur la situation de la misère en France et fait proposer par Barère l'établissement du "livre de la bienfaisance nationale", etc...

Quelle fut la conséquence du décret de la Convention ? Qu'il y eut un décret de plus au monde et qu'un an plus tard des femmes affamées assiégeaient la Convention". (Karl Marx)

Bruno Decriem



J.R. Hébert (1757-1794) "Le Père Duchesnes" défenseur des "exagérés"

Notre amie Francine LHOSTE raconte...

Mme Francine LHOSTE fait partie des quelques rares descendants aujourd'hui connus de la famille Robespierre. Elle en est, disons, une lointaine "arrière petite cousine" et prit à ce titre une part importante à la "Journée des Cousins de Robespierre" que nous organisâmes à Carvin il y a 4 ans. C'est à elle que l'on doit la généalogie de Robespierre publiée dans l'un de nos tout premiers bulletins. Elle fut beaucoup sollicitée à l'occasion du bicentenaire. On la voit par exemple dans le film de Pernot sur Robespierre, passé dans les salles et à la télévision. Mais toutes les rencontres n'étaient pas de la même "veine". Elle les évoque pour nous avec quelque malice.

Dernièrement, j'ai été contactée par une aimable personne de France Inter qui sollicitait ma participation en tant que descendant de Robespierre à l'émission "*clin d'oeil*" du dimanche matin.

Pensant m'allécher, la dame précisa que participerait aussi à l'émission, le comte de Clermont, prétendant au trône de France.

(Bonne raison pour ne pas y aller.)

Après lui avoir fait remarquer qu'on ne pouvait pas descendre de Robespierre, j'ai décliné son invitation en lui disant qu'il y a des limites à la dérision et que je risquerais d'être plus acerbe que spirituelle en face de ce monsieur dont personne ne veut, pas même les royalistes.

Ce n'est pas la seule invitation farfelue que j'ai pu avoir.

Evidemment, en 89, j'ai eu à me rendre souvent à Paris pour des déjeuners débats qui étaient en fait des déjeuners combats.

En effet, les représentants des révolutionnaires étaient très minoritaires, en fait une ou deux personnes (Arsène Duquesnes et moi) au milieu d'une vingtaine de convives descendant de ci-devants si on excepte le jeune Duplay, le descendant de Sanson et un arrière petit neveu de Danton qui soulignait surtout sa parenté probable avec la Du Barry et qui d'après l'avis d'une journaliste italienne "*disait beaucoup de bêtises*"

J'y ai aussi rencontré une descendante de Carnot, très intéressante, mais à qui j'ai fini par demander si elle était vraiment républicaine.

Une autre Carnot, ou plutôt épouse d'un Carnot (pièce rapportée d'après sa belle-soeur) a passé tout un déjeuner au Procope sans s'intéresser le moins du monde au débat.

Son grand souci était de se "rencarder" auprès du marquis de Breteuil pour savoir comment obtenir de la République les fonds nécessaires à l'entretien de son château.

Tous deux étaient d'accord pour déplorer qu'on ne puisse utiliser l'argent du contribuable sans avoir à faire visiter son domaine par le public. Les pauvres !!!

Un petit épisode -dérisoire- a eu lieu ce jour-là. On nous faisait entrer un par un dans la salle de restaurant, face à la caméra en donnant notre nom et le nom du personnage que nous évoquions.

Un des invités, Général de l'armée française fut donc annoncé à son entrée :

"Monsieur de Clermont-Tonnerre".

Il a fait arrêter la caméra et exiger de refaire son entrée pour qu'on annonce "Mr le Duc de Clermont-Tonnerre" Ah ! Mais !

Ce monsieur, je le répète, Général de la République ne comprenait pas qu'on lui ait refusé l'autorisation d'aller à la messe du 21 janvier.

Il était mon voisin à table. Il ne m'a pas dit un mot.

Pour couronner le tout, un descendant de Cathelineau se leva au début du repas, brandit son verre en clamant Au Roi !

Là tout de même, les journalistes ont réagi. Le jeune Duplay, étudiant en histoire, était atterré de trouver encore un tel état d'esprit et m'a fait remarquer qu'ils me forçaient à être plus dure et plus révolutionnaire que nature. C'était un peu aussi l'opinion de mon voisin de gauche, Thibault de Sade que l'on sentait un peu en marge.

J'ai connu aussi la grande réception à la mairie de Paris, qui ressemblait plus à une réception à la cour qu'à une commémoration de la révolution, à commencer par le discours du maire, s'apitoyant plus sur les morts de Picpus que sur les cent mille soldats citoyens tués à nos frontières par des armées sous les ordres d'officiers français.

C'est l'évocation de ce massacre que j'ai renvoyé à la figure d'un quidam venu me demander devant les caméras de la TV canadienne "si je dormais bien".

Parce que, après les discours, il y eu les journaux et les télé.

Je m'étais étonnée du fait que le badge que l'on m'avait remis à l'accueil était orné d'un point vert.

J'ai vite compris que c'était pour me signaler à l'attention des médias.

Et ça a été ma fête ! J'étais la cible privilégiée,

sous l'oeil goguenard de jeunes messieurs, très BCBG, descendants de Tallien ou autres tombeurs de Maximilien, dont les aïeux, après la révolution, avaient su se placer parmi les puissances d'argent au cours du 19^e siècle, personnages que maintenant on salue avec beaucoup de déférence.

Je me souviens quand même avec émotion d'un monsieur très digne, très vieille France, qui après ma défense de Robespierre devant les caméras de la télévision canadienne, est venu me remercier d'avoir parlé comme cela de Maximilien. Malheureusement, je n'avais pas ce jour-là mes bonnes lunettes, je n'ai pas pu lire le nom de ce monsieur sur son badge, un accès de timidité stupide m'a empêchée de le lui demander, et je ne saurai jamais qui était ce chaleureux admirateur de Robespierre.

Pendant plus de deux heures, dans une chaleur étouffante j'ai été tiraillée de tous côtés, agressée par des remarques ironiques ou bêtement méchantes. Je mourais de soif. Il paraît qu'il y avait un buffet. Il paraît, je ne l'ai pas vu.

En compensation, un attaché du cabinet de monsieur Chirac m'a invitée au restaurant avec toute l'équipe qui avait été chargée de l'organisation de cette journée : Rien que des descendants de ci-devants ou de nobles d'empire !!

Je pourrais encore raconter beaucoup d'épisodes de ce genre, comme cette joute de quatre heures à l'ambassade d'Italie où en fin de compte j'ai pu faire dire au descendant de je ne sais plus quel marquis qu'il ne débitait que des choses entendues dans son enfance et qu'il n'avait jamais rien lu de et sur Maximilien.

Il y a eu aussi, après ces quatre heures épuisantes, le piège du studio mobile, aménagé pour monsieur Poivre dit d'Arvor (qui n'était pas là) où chacun s'est vu gratifié d'une question traquenard. Pour moi ce fut : les lois de Prairial. A la télé on n'a vu qu'une partie de ma réponse ce qui me faisait paraître parfaitement débile.

On m'a aussi proposé de séjourner pendant trois jours dans un château en Touraine pour rencontrer d'autres "descendants" et participer à un envol de montgolfières. J'ai bien sûr refusé. J'ai pu survivre à quelques séances de trois ou quatre heures, mais trois jours, ça aurait été au-dessus de mes forces.

L'impression générale que j'ai tirée de tout cela c'est que la tournure d'esprit de ces gens-là ne semble désuète qu'à nous.

Pour eux c'est toujours l'actualité et il ne faut pas minimiser l'influence qu'ils peuvent avoir. Ils se trouvent alliés à toutes les familles qui possèdent l'argent dans notre pays.

Ils ne faut pas douter qu'ils aspirent à réaliser leur rêve : une Europe impériale sous la houlette du roi d'Espagne, seul descendant de Louis XIV que la majorité d'entre eux reconnaisse.

D'ailleurs ne font-ils pas remarquer qu'il y a déjà en Europe plus de monarchies que de républiques.

Melle Leplat, dont la lettre a été publiée dans le n° 14 de notre bulletin, ne partage pas ce qu'elle croit être ma position sur la "Grande Terreur". Je dis "ce qu'elle croit" car elle m'a mal compris. En effet, cet article est pire encore que ce que sa lecture lui a laissé supposer ! Quand j'écris : "Nous ne justifions pas la Grande Terreur, nous cherchons à l'excuser", le "nous" n'est pas mis pour "je" : il désigne les Robespierristes, en général. Or, mon but est de prouver que nous, Robespierristes, avons tort de vouloir excuser la loi de prairial, et qu'il faut la justifier, comme la Terreur, tout en comprenant ses défauts et ses limites. Quant aux arguments de cette justification, je suis tout prêt à en débattre, pourvu qu'on m'explique pourquoi on les juge faux. Le lecteur se reportera aux bulletins 12 et 13 pour se faire une idée.

On m'accuse par ailleurs d'attaquer sommairement la Déclaration des Droits de 89 pour faire "passer la pilule" de la loi de prairial. Je fais remarquer tout d'abord que le passage incriminé salue cette déclaration comme un grand progrès, et que certaines dispositions de la loi de prairial constituent une inquiétante régression formelle par rapport à elle. Mais venons-en au fond de l'affaire.

Que la Déclaration de 89 ait été "un texte formidable" je n'en disconviens pas. Mais je ne pense pas qu'elle "est et sera toujours d'actualité", ni qu'elle soit "le trait original de notre pays". En effet, sa médiatisation à outrance n'est pas innocente, et elle fait à mon goût un peu trop d'ombre à la déclaration de 93. Je pense pouvoir parler ici au nom de tous les robespierristes. Comparons les deux textes.

L'article 4 de la déclaration de 89 affirme que "la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits". Fort bien. Mais quels sont ces droits, au juste ? L'article 2 les a énumérés : "la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression". N'avez-vous pas l'impression qu'il manque quelque chose ? Voyons maintenant l'article 2 de la déclaration de 93 : "Les principaux droits de l'homme sont celui de pouvoir à la conservation de son existence et la liberté".

Voilà toute la différence : la déclaration de 89 a "oublié" ceux qui n'ont pas de propriété, les indigents, les meurt-de-faim. Elle prend soin de défendre les autres, dans son dernier article (la propriété "inviolable et sacrée"). Le 24 avril 93, Robespierre disait à la Convention : "Votre déclaration paraît faite, non pour les pauvres, mais pour les riches", et il propose l'adoption de nouveaux principes révolutionnaires : "Le droit de propriété est borné, comme tous les autres, par l'obligation de respecter les droits d'autrui. Il ne peut préjudicier ni à la sûreté, ni à la liberté, ni à l'existence, ni à la propriété de nos semblables".

Ces principes deviendront les articles 7 et 8 de la nouvelle déclaration.

Deux cents ans plus tard, alors que les chômeurs à vie, les sans-abri, les soupes populaires (pardon ! les "restos du coeur") se multiplient au pied de gigantesques empires financiers, qu'il soit permis aux amis de Robespierre d'affirmer que la déclaration de 1793, toute imparfaite qu'elle soit, est plus "d'actualité" que celle de 89, et que l'oubli dans lequel on recherche à la plonger en est la meilleure preuve !

La seconde Maison ROBESPIERRE

La ville d'Arras, on le sait, a acquis depuis peu la maison que Robespierre habita, comme locataire, dans les dernières années qu'il passa à Arras.

Cette demeure historique doit faire l'objet d'aménagements au sujet desquels l'ARBR a donné son avis (voir de précédents bulletins). Pour l'instant, faute de crédits, l'opération est point mort. Il faut espérer, ne serait-ce que pour stopper l'oeuvre dévastatrice des intempéries, qu'on rende vie le plus tôt possible à cette illustre maison.

Nos lecteurs savent "qu'il existe aussi à Arras une seconde" maison Robespierre" que nous avons à coeur de faire connaître, c'est celle du grand père maternel, Jacques CARRAUT, brasseur, 12, rue Ronville, chez qui vécurent Maximilien et Augustin Robespierre à la mort de leur mère.

Désespérés de pouvoir un jour joindre la propriétaire lointaine de cette ancienne brasserie pour y faire apposer une plaque, nous avons sollicité de la municipalité l'autorisation d'inclure, dans le pavage de la rue (qui était en cours de réfection) une plaque en fonte, face à la maison, qui en signifierait la caractère historique. Nous avons obtenu aussitôt le feu vert, et tout était prêt quand nous apprîmes que la dite maison CARRAUT - ROBESPIERRE venait de changer de main.

Contact pris aussitôt, avec le nouveau propriétaire, M. MUCHERIE, qui nous accueillit avec beaucoup de compréhension, l'accord se fit en quelques jours, pour que, à l'occasion du bicentenaire de la mort de Robespierre, une plaque commémorative soit apposée en façade.

Le texte proposé pourrait être le suivant : "Ici vécurent, dès 1764, chez leur grand père Jacques CARRAUT, Brasseur, les jeunes MAXIMILIEN et AUGUSTIN ROBESPIERRE".

Cette maison que Robespierre enfant habita jusqu'à son départ pour Paris et durant les vacances qui suivirent, située dans la rue la plus passante d'Arras, mérite d'être mise en évidence. Nous remercions chaleureusement son nouveau propriétaire de nous le permettre.

A.R.B.R

Je, soussigné (e) sollicite mon adhésion :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Je verse : 30 F

50 F

100 F

200 F

à _____ le _____

signature :

Joindre chèque libellé : A.R.B.R.

A.R.B.R. Association départementale - Maison des Sociétés, Rue Aristide-Briand 62000 ARRAS
Président : Maître Fernand Bleitrach, avocat

Le Bicentenaire examiné à la loupe :

ADIEU 89

L'historien américain STEVEN L. KAPLAN, surtout connu pour ses travaux sur le XVIII^e siècle français, vient de publier chez Fayard un énorme ouvrage de 900 pages intitulé "ADIEU 89".

Spécialiste de la question des subsistances et de l'approvisionnement en blé STEVEN L. KAPLAN a beaucoup écrit sur l'histoire sociale, économique, politique et sa rencontre avec les idées. Cette fois il a tenté une première approche scientifique du Bicentenaire de la Révolution. Il aide, en 26 chapitres, à en comprendre les enjeux. Il s'intéresse aussi bien aux grands textes, aux options politiques qu'à tout ce qui s'est fait dans la France profonde. L'action du Président de la République, des intellectuels, des journalistes, des partis politiques est examinée avec lucidité et non sans humour.

Ce savant de Brooklyn, qui enseigne à l'université de Cornell, a travaillé autrefois avec l'historien libéral François Furet et s'est longtemps senti proche de lui. Il le considère comme un grand historien mais lui reproche aujourd'hui d'être, pour des raisons plus idéologiques qu'épistémologiques, passé à un rejet total du social. "Son histoire, dit-il, est désincarnée, idéalisée".

Le chapitre V de "ADIEU 89" est consacré à la place de Robespierre dans le Bicentenaire. Sur les 30 pages qui lui sont consacrées, une large place est faite à Arras et aussi aux activités de l'A.R.B.R. Steven L. Kaplan conclut les pages sur notre Association par cette remarque "Etant donné la motivation du noyau organisateur, la précision de son objectif et l'enracinement local de l'entreprise, l'A.R.B.R. a bien plus de chance de survivre au Bicentenaire que beaucoup d'autres organisations..."

"ADIEU 89" est en vente dans toutes librairies (250F). On peut bien sûr le consulter aussi à la bibliothèque de l'A.R.B.R., Centre Effel à Carvin.

